



Litige et délai de prescription

Par **forgie**, le **01/06/2013** à **15:54**

Bonjour,

Voici mon problème.

Il y a 5 ans (juillet 2008), j'ai signé un contrat avec Praxisa pour une formation à distance. J'ai payé l'acompte ainsi que la première partie. Lorsque j'ai reçu le premier module de formation, je me suis aperçue que leur formation était bidon. j'ai donc pris contact avec Praxisa en disant que je souhaitais annuler cette transaction. Il m'a été répondu par cette société que je n'y avais pas le droit. je n'ai plus payé par la suite et n'ai plus reçu les modules de formation.

Je n'ai jamais reçu de lettre de rappel ou autre pendant près de 5ans.

Il y a quelque jours, j'ai reçu un mail d'une société de recouvrement qui me réclame la somme totale plus des frais. de 1300€ cela est passé à 2600€!

En faisant des recherches, j'ai pu voir que le délais de prescription entre professionnel et particulier était de 2ans.

Aucune démarche judiciaire n'a été entamée à mon encontre (du moins je n'en ai pas connaissance).

Petite précision, je suis belge et vis en Belgique.

Pouvez-vous m'éclairer quand à mes droits et devoir?

J'ai pu lire à plusieurs reprises que certaines sociétés de recouvrement sont peu scrupuleuse et même s'il y a prescription, vous harcèle pour récupérer de l'argent.

D'avance, merci de votre aide.

Par **annerose**, le **19/10/2017** à **16:58**

Bonjour Forgie,

je vois que ce message date d'il y a quelques années mais j'aurais aimé qqs infos, étant actuellement en prospection de formations professionnelles (secteur de la psychologie). Tu dis que tu as voulu suivre une de leur formation et qu'elle s'est révélée "bidon" Qu'entends tu par là exactement ?

Après qqs semaines difficiles, j'étais presque décidée à entamer une formation avec eux justement.

Merci beaucoup pour tes lumières.

Cordialement

Par **morobar**, le **19/10/2017** à **17:04**

Bonjour,

Ce n'est pas un site pour entretenir des relations personnelles.

Le sujet est clos.

Vous devez/pouvez contacter directement votre interlocuteur en cliquant simplement sur son alias (forgie) et en admettant bien sur que les coordonnées soient demeurées identiques.